



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Alors que le Conseil de sécurité s'apprête à entreprendre l'examen global des travaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, comme annoncé dans la déclaration du 21 décembre 2005 de son président (S/PRST/2005/64), je souhaite faire suite à ma lettre datée du 13 décembre 2005 (S/2005/817), dans laquelle je lui ai fait part de mon intention de revoir la chaîne hiérarchique de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

L'objectif visé est de mieux refléter avec l'esprit de la résolution 1535 (2004) du Conseil de sécurité et la déclaration susmentionnée du Président, dans laquelle « le Conseil a rappelé que le mandat de la Direction découlait de celui du Comité contre le terrorisme, et réaffirmé qu'il incombait exclusivement à ce dernier de donner des directives à la Direction ». En même temps, j'entends ainsi réaffirmer que le contrôle de la gestion et de l'administration de la Direction demeure ma responsabilité, que j'assume avec l'aide des filières hiérarchiques habituelles du Secrétariat.

Étant donné que le Conseil doit terminer son examen global d'ici au 31 décembre 2006, j'aimerais aborder ici la procédure qui veut que la Direction soumette ses rapports d'ensemble semestriels et ses programmes de travail au Comité contre le terrorisme par mon intermédiaire, conformément au rapport du Comité concernant sa revitalisation (voir S/2004/124), que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1535 (2004). Étant donné que les activités passées et prévues de la Direction du Comité doivent nécessairement cadrer avec les orientations générales définies par le Comité lui-même, le Conseil de sécurité souhaitera peut-être décider que la Direction soumette ces documents directement au Comité.

(Signé) Kofi A. Annan

